



APAVE
AGENCE DE CAYENNE
3297 bis route de Baduel
97300 CAYENNE
N° SIRET : 90386907100832

DONNEUR D'ORDRE
Institut de Recherche et Développement
Route de Montabo
97300 CAYENNE
CONTACT : Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Ce rapport annule et remplace les éventuelles versions précédentes



Numéro d'offre : **3317546.3_IRD**
MONTABO_Bâtiment A_132526
Numéro de contrat : **C26129225M0001**
Numéro de rapport (n° de tâche) : **A53004701**
Date : **07/05/2026**

Lieu d'intervention :
Bâtiment A
Institut de Recherche et
Développement
275 route de Montabo
97300 CAYENNE

Destinataire rapport :
Institut de Recherche et
Développement IRD

Date d'intervention :
Du **20/03/2026** au **20/03/2026**

Intervenant : **Monsieur Ronald BOCCHIERI**

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 88 pages

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse :	Institut de Recherche et Développement 275 route de Montabo 97300 CAYENNE	Numéro de Lot :	000AR - 0200
Étage :		Référence Cadastre :	Antérieur au 1er juillet 1997
Bâtiment :		Date du Permis de Construire :	Non communiquée
Nature du bâtiment :	Bâtiment	Date de construction :	

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	Institut de Recherche et Développement IRD
Adresse :	Route de Montabo 97300 CAYENNE

DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom :	Institut de Recherche et Développement IRD
Adresse :	Route de Montabo 97300 CAYENNE

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par :	BOCCHIERI Ronald	Laboratoire d'Analyses :	ITGA RENNES BAT K
N° certification :	CPDI6455	Adresse laboratoire :	Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX 1-5970
Date d'obtention :	20/10/2024	Numéro d'accréditation :	
Organisme :	I.CERT	Organisme d'assurance professionnelle :	Allianz Global Corporate & Specialty SE
Adresse :	Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K 35760 SAINT-GRÉGOIRE	Adresse assurance :	1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex
Date de la commande :	16/03/2026	N° de contrat d'assurance :	FRL003861
Accompagnateur :	Aucun	Date de validité :	31/12/2026

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence :

Nature des travaux envisagés : · La révision des bois de charpente

- Le traitement total anti-termite du bâtiment
- La dépose et l'évacuation de la couverture et de ses accessoires (voir également si le dimensionnement des gouttières est conforme)
- La réfection de la couverture en tôles ondulées et travaux connexes
- La remise en service de l'ascenseur
- La réfection ou la suppression du chéneau entre bibliothèque et bureaux du 1er étage (façade Nord)
- La dépose des faux-plafonds
- La pose de nouveaux faux-plafonds avec isolation thermique + suppression de tous les ponts thermiques en toiture
- La remise en peinture des locaux endommagés
- Analyse globale du comportement aéraulique du bâtiment et mise en conformité du système de renouvellement d'air.
- Restructuration de la bibliothèque pour créer un espace bureau en open space

1.5 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
DESIGNATION DU BATIMENT	2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE	2
EXÉCUTION DE LA MISSION	2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	2
RESULTATS DU REPERAGE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	12
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE	12
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE	12
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	12
OBJECTIF	12
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	12
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	13
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	14
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	14
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	14
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	17
OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE BATI	18
PRECONISATIONS	18
ANNEXE CROQUIS	19
ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	25
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES	35
ANNEXE ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	38
ANNEXE AUTRES DOCUMENTS	46
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	85
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE	86
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS	87

2. RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
Extérieur	Façades	Façades lourdes y compris poteaux	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P001)	Z001
		Façades lourdes y compris poteaux	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	Z001
		Façades lourdes y compris poteaux	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Z001
		Façades lourdes y compris poteaux	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Z001
		Façades lourdes y compris poteaux	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	Z001
		Façades lourdes y compris poteaux	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P006)	Z001
		Débords de toit - Ensemble des toitures	PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
		Gouttières	Métal - Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z004
		Conduit de fluide - EP	Métal - Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z005
RDC	Entrée	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
RDC	Bureau d'accueil	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
RDC	Circulation	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
RDC	Patio	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Salon/Salle à manger	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Cuisine	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Bibliothèque	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
RDC	Réserves	Faux-plafond	Panneaux de faux-	Matériau ou produit qui par nature ne	Z003

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
	bibliothèque		plafond	contient pas d'amiante	
RDC	Salle de réunion	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
RDC	Toilettes Aile Université n°1	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Toilettes Aile Université n°2	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Circulation Aile Université	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Bureau n°40	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Bureau n°41	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Bureau n°42	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Bureau n°43	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Bureau n°44	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
RDC	Toilettes Aile Duranta	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Circulation Aile Duranta	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°28	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°29	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°30	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°31	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°32	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°33	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Toilettes Aile Corossol	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Réserves Aile Corossol	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Circulation Aile Corossol	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°22	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne	Z006

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
				contient pas d'amiante	
RDC	Bureau n°23	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°24	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°25	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°26	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°27	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Toilettes Aile Bougainvillier	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Circulation Aile Bougainvillier	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°17	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°18	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°19	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°20	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°21	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Toilettes Aile Aloé	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Réserves Aile Aloé	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Circulation Aile Aloé	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne	Z006

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
				contient pas d'amiante	
RDC	Bureau n°11	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°12	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°13	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°14	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°15	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
RDC	Bureau n°16	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Vide sur entrée	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Toilettes n°1	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
R+1	Toilettes n°2	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond - PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z002
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
R+1	Bureau n°1	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°1bis	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°2	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°3	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°4	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°5	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne	Z006

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
				contient pas d'amiante	
R+1	Bureau n°6	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°7	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°8	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°9	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°10	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Bureau n°35	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Local technique	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
		Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
R+1	Circulation	Faux-plafond	Panneaux de faux-plafond	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
R+1	Bureau Direction	Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006
		Panneaux de faux-plafond		Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z003
R+1	Bureau Direction	Charpente	Bois brut	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z007
		Faux-plafond	Isolant fibreux	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z006

3. INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4. COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2 Références réglementaires et normatives

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
 Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
 Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
 Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
 Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
 Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
 Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3 Conditions de réalisation du repérage

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
20/03/2026	Visite et prises d'échantillons pour analyses en Laboratoire

Ecarts par rapport à la norme NF X 46-020 : Néant

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de pléniums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant

Commentaire :

- La visite des locaux s'est déroulée en site occupé et sans accompagnateur.
- Seules les pièces rendues accessibles le jour de la visite ont fait l'objet du diagnostic.

5. PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Référence du programme de travaux :

Nature des travaux envisagés : · La révision des bois de charpente

· Le traitement total anti-termites du bâtiment

· La dépose et l'évacuation de la couverture et de ses accessoires (voir également si le dimensionnement des gouttières est conforme)

· La réfection de la couverture en tôles ondulées et travaux connexes

· La remise en service de l'ascenseur

· La réfection ou la suppression du chéneau entre bibliothèque et bureaux du 1er étage (façade Nord)

· La dépose des faux-plafonds

· La pose de nouveaux faux-plafonds avec isolation thermique + suppression de tous les ponts thermiques en toiture

· La remise en peinture des locaux endommagés

· Analyse globale du comportement aéraulique du bâtiment et mise en conformité du système de renouvellement d'air.

· Restructuration de la bibliothèque pour créer un espace bureau en open space

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
Extérieur	Façades	OUI	
RDC	Entrée	OUI	
RDC	Bureau d'accueil	OUI	
RDC	Circulation	OUI	
RDC	Patio	OUI	
RDC	Salon/Salle à manger	OUI	
RDC	Cuisine	OUI	
RDC	Bibliothèque	OUI	
RDC	Réserves bibliothèque	OUI	
RDC	Salle de réunion	OUI	
RDC	Toilettes Aile Université n°1	OUI	
RDC	Toilettes Aile Université n°2	OUI	
RDC	Circulation Aile Université	OUI	
RDC	Bureau n°40	OUI	
RDC	Bureau n°41	OUI	
RDC	Bureau n°42	OUI	
RDC	Bureau n°43	OUI	
RDC	Bureau n°44	OUI	
RDC	Toilettes Aile Duranta	OUI	
RDC	Circulation Aile Duranta	OUI	
RDC	Bureau n°28	OUI	
RDC	Bureau n°29	OUI	
RDC	Bureau n°30	OUI	
RDC	Bureau n°31	OUI	
RDC	Bureau n°32	OUI	
RDC	Bureau n°33	OUI	
RDC	Toilettes Aile Corossol	OUI	
RDC	Réserves Aile Corossol	OUI	
RDC	Circulation Aile Corossol	OUI	
RDC	Bureau n°22	OUI	
RDC	Bureau n°23	OUI	
RDC	Bureau n°24	OUI	
RDC	Bureau n°25	OUI	
RDC	Bureau n°26	OUI	
RDC	Bureau n°27	OUI	
RDC	Toilettes Aile Bougainvillier	OUI	

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
RDC	Circulation Aile Bougainvillier	OUI	
RDC	Bureau n°17	OUI	
RDC	Bureau n°18	OUI	
RDC	Bureau n°19	OUI	
RDC	Bureau n°20	OUI	
RDC	Bureau n°21	OUI	
RDC	Toilettes Aile Aloé	OUI	
RDC	Réserves Aile Aloé	OUI	
RDC	Circulation Aile Aloé	OUI	
RDC	Bureau n°11	OUI	
RDC	Bureau n°12	OUI	
RDC	Bureau n°13	OUI	
RDC	Bureau n°14	OUI	
RDC	Bureau n°15	OUI	
RDC	Bureau n°16	OUI	
R+1	Vide sur entrée	OUI	
R+1	Toilettes n°1	OUI	
R+1	Toilettes n°2	OUI	
R+1	Bureau n°1	OUI	
R+1	Bureau n°1bis	OUI	
R+1	Bureau n°2	OUI	
R+1	Bureau n°3	OUI	
R+1	Bureau n°4	OUI	
R+1	Bureau n°5	OUI	
R+1	Bureau n°6	OUI	
R+1	Bureau n°7	OUI	
R+1	Bureau n°8	OUI	
R+1	Bureau n°9	OUI	
R+1	Bureau n°10	OUI	
R+1	Bureau n°35	OUI	
R+1	Local technique	OUI	
R+1	Circulation	OUI	
R+1	Bureau Direction	OUI	

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités			
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	P	
	Plaques en matériaux bitumineux	P	
	Revêtements anti condensation sous bac acier	M	
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment	P	
	Ardoises en fibro ciment	P	
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)	P	
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P	
	Isolants fibreux en sous toiture	P	
	Flocages, enduits projetés	M	
2 - Parois verticales extérieures et Façades			
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M	
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M	
	Peintures sur béton	M	
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M	
4 - Plafonds et faux plafonds			
Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M	
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P	
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P	

6. RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
08/12/2025	7933	ADEXIM	Fiche récapitulative du DTA	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante
10/12/2013	7266451-001-1	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Nous n'avons pas recensé de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon le programme de repérage défini dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020.

7. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

8. PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE CROQUIS

Client :	Institut de Recherche et Développement IRD	Titre :	Croquis N°1
N° rapport :	A53004701		
N° planche :	1/5	Lieu d'intervention :	Institut de Recherche et Développement 275 route de Montabo 97300 CAYENNE
Type :	Version : 0 Planche de repérage technique en plan		
Date :	07/05/2026	Bâtiment :	IRD MONTABO_Bâtiment A
Intervenant :	BOCCHIERI Ronald	Etage :	Extérieur
Origine du plan :	Fourni par le client	Commentaire :	

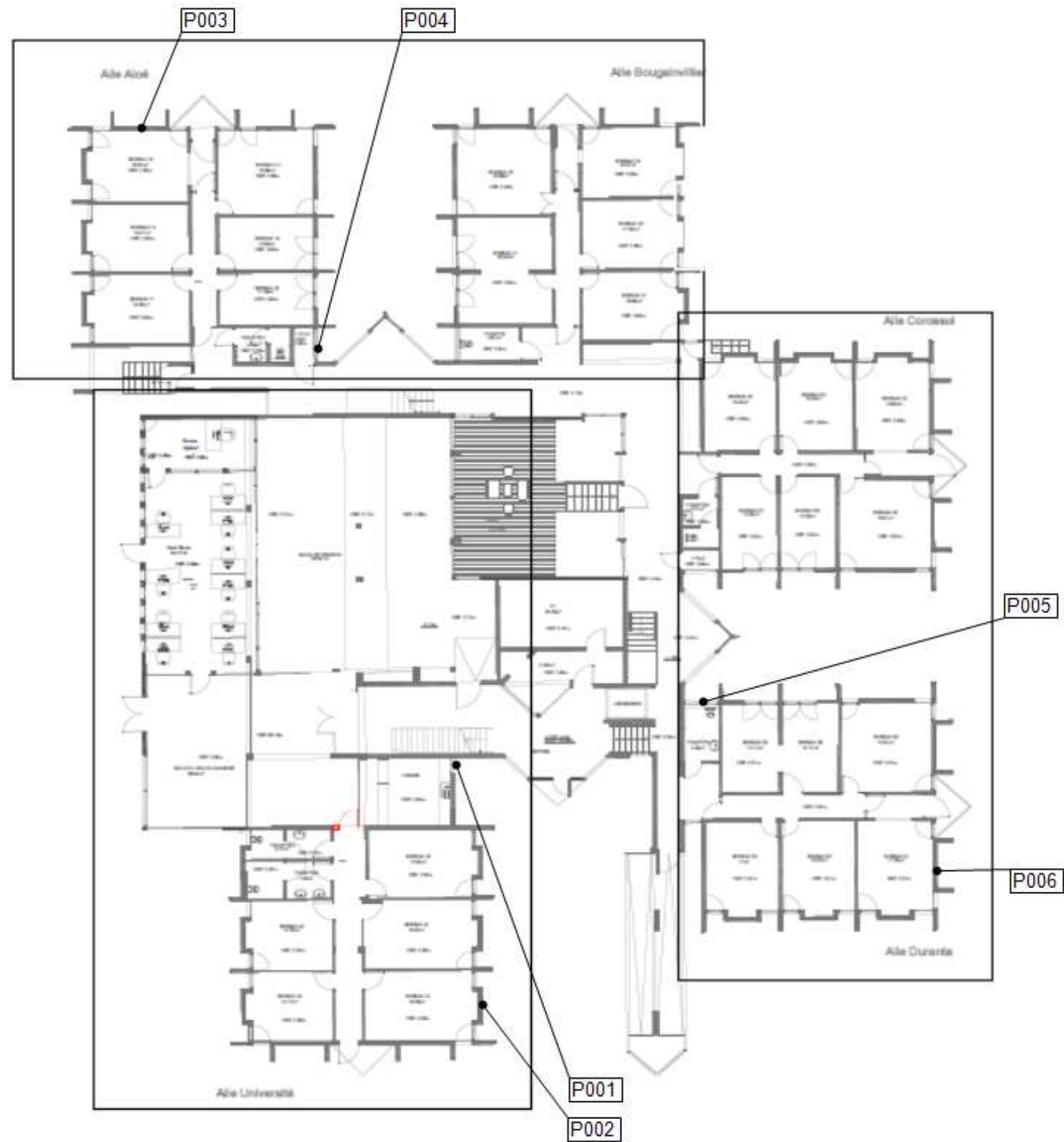
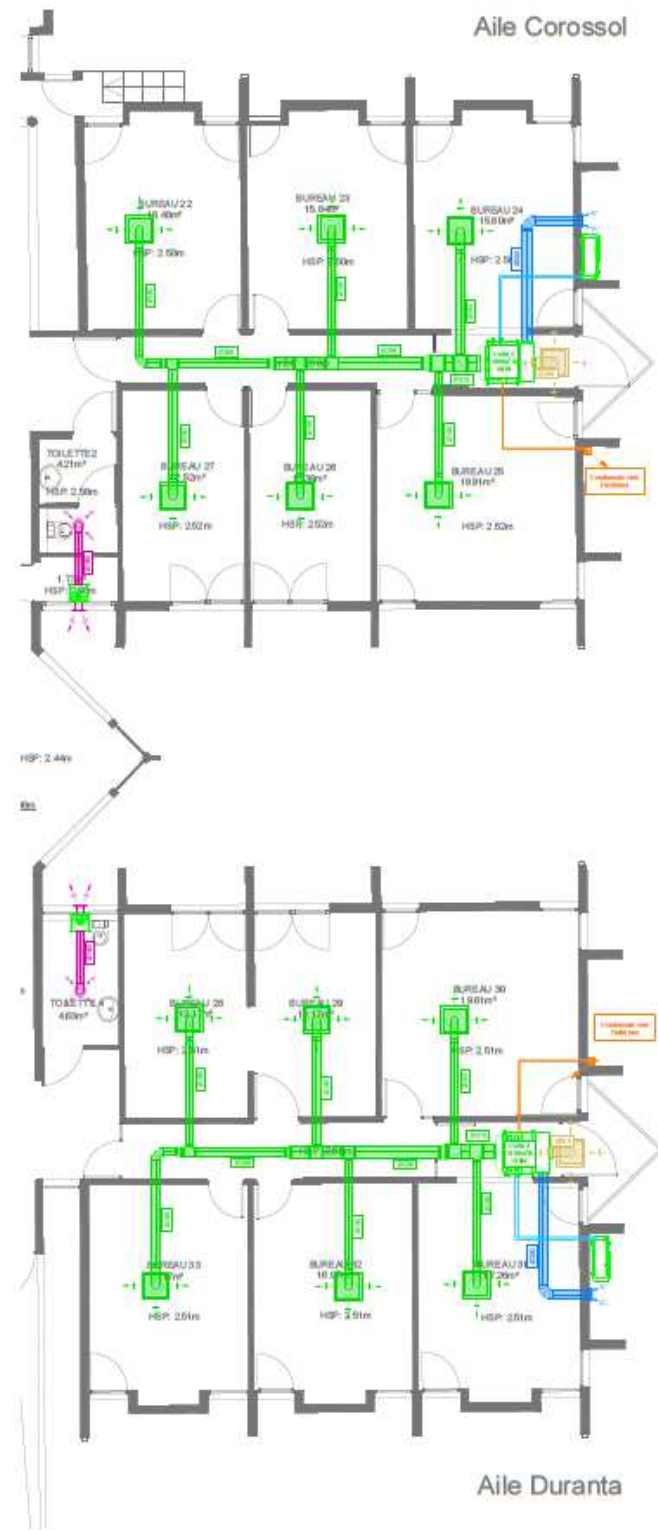


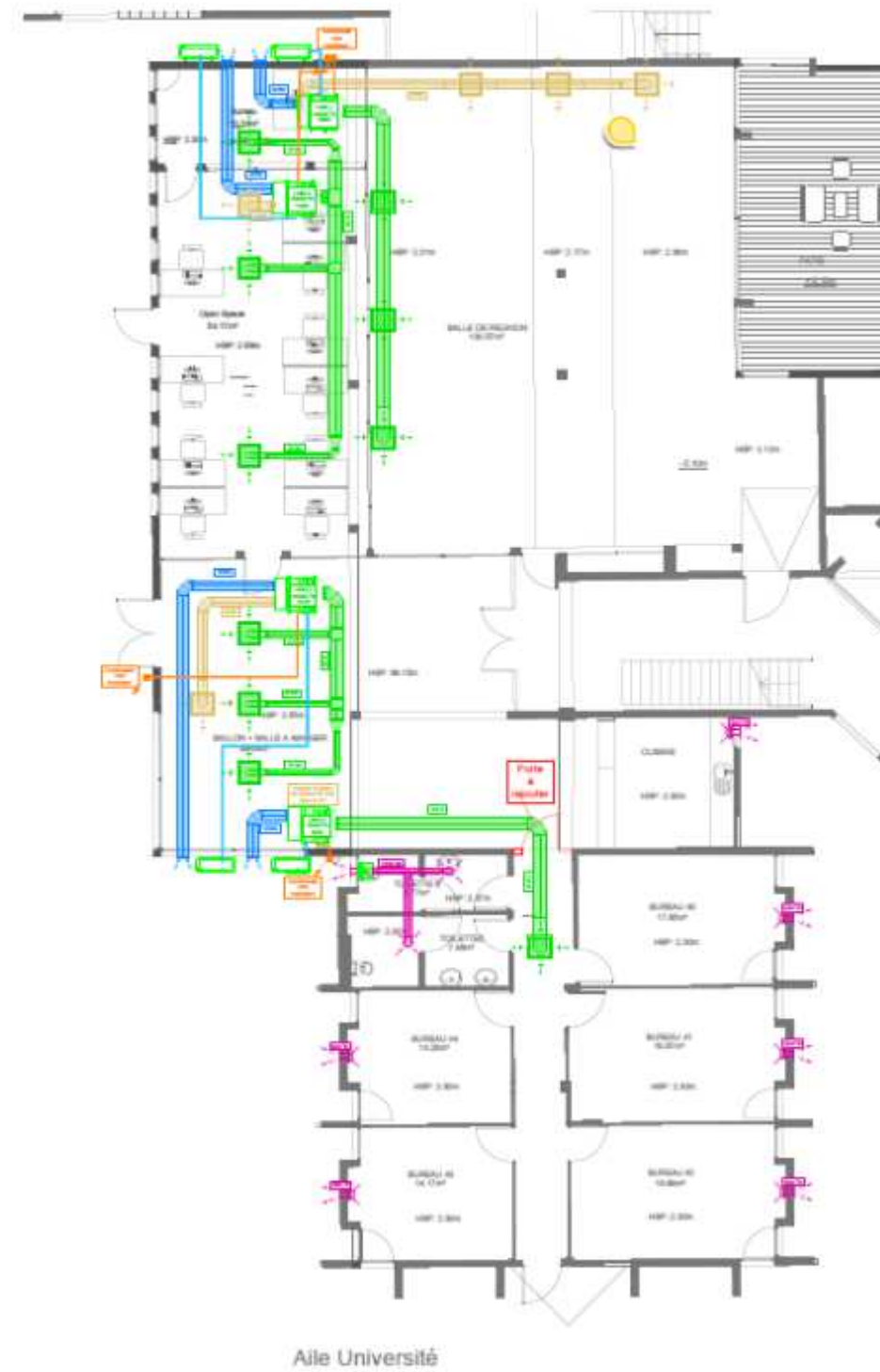
		Planche de repérage	
Client :	Institut de Recherche et Développement IRD	Titre :	Croquis N°2
N° rapport :	A53004701	Lieu d'intervention :	Institut de Recherche et Développement 275 route de Montabo 97300 CAYENNE
N° planche :	2/5	Bâtiment :	IRD MONTABO_Bâtiment A
Type :	Planche de repérage technique en plan	Etage :	RdC
Date :	07/05/2026	Commentaire :	
Intervenant :	BOCCHIERI Ronald		
Origine du plan :	Fourni par le client		



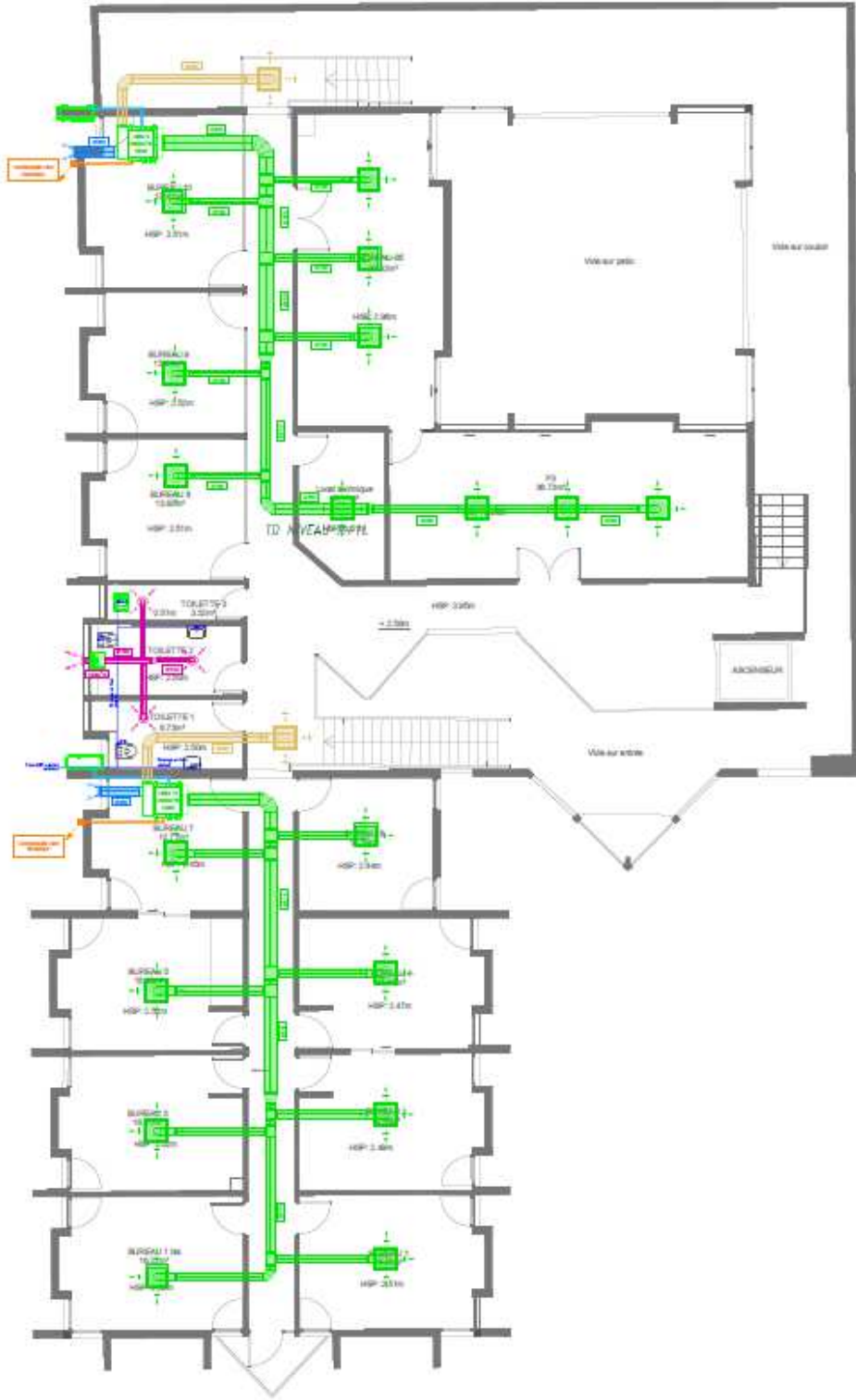
		Planche de repérage	
Client :	Institut de Recherche et Développement IRD	Titre :	Croquis N°3
N° rapport :	A53004701	Lieu d'intervention :	Institut de Recherche et Développement 275 route de Montabo 97300 CAYENNE
N° planche :	3/5	Bâtiment :	IRD MONTABO_Bâtiment A
Type :	Planche de repérage technique en plan	Etage :	RdC
Date :	07/05/2026	Commentaire :	
Intervenant :	BOCCHIERI Ronald		
Origine du plan :	Fourni par le client		



Client :	Institut de Recherche et Développement IRD	Titre :	Croquis N°4
N° rapport :	A53004701		
N° planche :	4/5	Lieu d'intervention :	Institut de Recherche et Développement 275 route de Montabo 97300 CAYENNE
Type :	Planche de repérage technique en plan		
Date :	07/05/2026	Bâtiment :	IRD MONTABO_Bâtiment A
Intervenant :	BOCCHIERI Ronald	Etage :	RdC
Origine du plan :	Fourni par le client	Commentaire :	



apave Planche de repérage			
Client :	Institut de Recherche et Développement IRD	Titre :	Croquis N°5
N° rapport :	A53004701	Lieu d'intervention :	Institut de Recherche et Développement 275 route de Montabo 97300 CAYENNE
N° planche :	5/5	Bâtiment :	IRD MONTABO_Bâtiment A
Type :	Planche de repérage technique en plan	Etage :	R+1
Date :	07/05/2026	Commentaire :	
Intervenant :	BOCCHIERI Ronald		
Origine du plan :	Fourni par le client		



ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Débords de toit

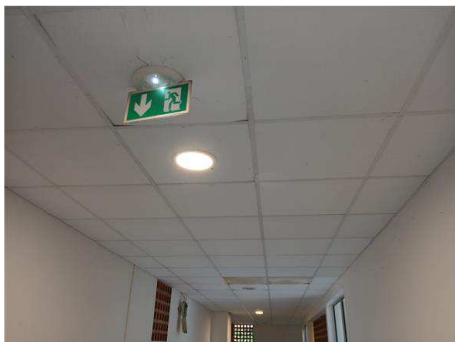
Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	Extérieur - Façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
PVC		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Débords de toit - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Lames PVC blanches sur structure bois en sous face toiture		

ELEMENT : Faux-plafond

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Circulation
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux de faux-plafond		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Faux-plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Dalle beige/fibreuse avec 1 face blanche 60X60 sur ossature métallique datant > 1997 suite aux travaux de désamiantage.		

ELEMENT : Faux-plafond

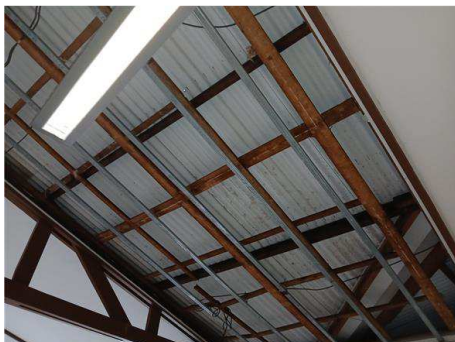
Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Patio
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux de faux-plafond - PVC		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Faux-plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Lames PVC blanche sur structure bois en sous face toiture		

ELEMENT : Faux-plafond

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Entrée
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux de faux-plafond		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Faux-plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Dalle beige/fibreuse avec 1 face blanche 60X60 sur ossature métallique datant > 1997 suite aux travaux de désamiantage.		

ELEMENT : Faux-plafond

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Entrée
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Isolant fibreux		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Faux-plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Isolant beige/fibreux sur dalle de faux plafond datant > 1997 suite aux travaux de désamiantage		

ELEMENT : Charpente

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Entrée
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bois brut		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Charpente - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Chapente en bois brute		

ELEMENT : Faux-plafond

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	R+1 - Vide sur entrée
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux de faux-plafond		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Faux-plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Dalle beige/fibreuse avec 1 face blanche 60X60 sur bois métallique datant > 1997 suite aux travaux de désamiantage.		

ELEMENT : Faux-plafond

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	R+1 - Vide sur entrée
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Isolant fibreux		BOCCHIERI Ronald
Localisation		
Faux-plafond - Plafond		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
Commentaires		
Isolant beige/fibreux sur dalle de faux plafond datant > 1997 suite aux travaux de désamiantage		

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	Extérieur - Façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	20/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Façades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peintures multiples + enduit gris en vrac hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3726271.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	Extérieur - Façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	20/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Façades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peintures multiples + enduit gris en vrac hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3726271.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	Extérieur - Façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	20/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Façades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peintures multiples + enduit gris en vrac hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3726271.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	Extérieur - Façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	20/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Façades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peintures multiples + enduit gris en vrac hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3726271.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	Extérieur - Façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	20/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Façades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peintures multiples + enduit gris en vrac hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3726271.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	Extérieur - Façades
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	20/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Façades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peintures multiples + enduit gris en vrac hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3726271.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

S.3726271.0.PDF



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970



Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1426-8108 EN DATE DU 07/05/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE 3297 bis route de Baduel 97300 CAYENNE	Réf. Commande ITGA : IT1426-8108 Réf. Commande Client : C26129225M0001--693--707-0-122632164
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 04/05/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux.
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme
Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142605-2125	
Réf échantillon client : P001 - Extérieur - Façades - Murs - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Description ITGA : Peintures multiples / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 * Peintures multiples + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 07/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IUD (3)
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142605-2126	
Réf échantillon client : P002 - Extérieur - Façades - Murs - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Description ITGA : Peintures multiples / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 * Peintures multiples + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 07/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IUD (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1426-8108 EN DATE DU 07/05/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142605-2127	
Réf échantillon client : P003 - Extérieur - Façades - Murs - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Description ITGA : Peintures multiples / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 * Peintures multiples + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 07/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IUD (3)
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142605-2128	
Réf échantillon client : P004 - Extérieur - Façades - Murs - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Description ITGA : Peintures multiples / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 * Peintures multiples + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 07/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IUD (3)
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142605-2129	
Réf échantillon client : P005 - Extérieur - Façades - Murs - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Description ITGA : Peintures multiples / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 * Peintures multiples + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 07/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : AUG (3)
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142605-2130	
Réf échantillon client : P006 - Extérieur - Façades - Murs - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Description ITGA : Peintures multiples / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 * Peintures multiples + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 07/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : AUG (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

1.accreditation n° 1-5970

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/2

ANNEXE ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE

Z001 - Façades lourdes y compris poteaux Enduit ciment Peinture						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
Extérieur	Façades	Façades lourdes y compris poteaux	X	Enduit ciment - Peinture	/	P001	Non
		Façades lourdes y compris poteaux		Enduit ciment - Peinture	/	P002	Non
		Façades lourdes y compris poteaux		Enduit ciment - Peinture	/	P003	Non
		Façades lourdes y compris poteaux		Enduit ciment - Peinture	/	P004	Non
		Façades lourdes y compris poteaux		Enduit ciment - Peinture	/	P005	Non
		Façades lourdes y compris poteaux		Enduit ciment - Peinture	/	P006	Non

Z002 - Faux-plafond Panneaux de faux-plafond PVC						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
Extérieur	Façades	Débords de toit - Ensemble des toitures		PVC			Non
RDC	Patio	Faux-plafond	X	Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Salon/Salle à manger	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Cuisine	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Toilettes Aile Université n°1	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Toilettes Aile Université n°2	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Circulation Aile Université	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Bureau n°40	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Bureau n°41	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Bureau n°42	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Bureau n°43	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Bureau n°44	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Toilettes Aile Duranta	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Toilettes Aile Corossol	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Toilettes Aile Bougainvillier	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
RDC	Toilettes Aile Aloé	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
R+1	Toilettes n°1	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non
R+1	Toilettes n°2	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond - PVC			Non

2003 - Faux-plafond Panneaux de faux-plafond						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
RDC	Entrée	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau d'accueil	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Circulation	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bibliothèque	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Réserves bibliothèque	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Salle de réunion	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Circulation Aile Duranta	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°28	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°29	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°30	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°31	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°32	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°33	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Réserves Aile Corossol	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Circulation Aile Corossol	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°22	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°23	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°24	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°25	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°26	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°27	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Circulation Aile Bougainvillier	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°17	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°18	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°19	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°20	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°21	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Réserves Aile Aloé	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Circulation Aile Aloé	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°11	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°12	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°13	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°14	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°15	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
RDC	Bureau n°16	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Vide sur entrée	Faux-plafond	X	Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°1	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°1bis	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°2	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°3	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°4	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°5	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
R+1	Bureau n°6	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°7	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°8	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°9	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°10	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau n°35	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Local technique	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Circulation	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non
R+1	Bureau Direction	Faux-plafond		Panneaux de faux-plafond			Non

2004 - Goutières Métal Peinture

Continue : NON

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
Extérieur	Façades	Goutières	X	Métal - Peinture			Non

2005 - Conduit de fluide EP Métal Peinture

Continue : NON

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
Extérieur	Façades	Conduit de fluide - EP	X	Métal - Peinture			Non

2006 - Faux-plafond Isolant fibreux						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélèvt	Présence d'amiante (oui/non)
RDC	Entrée	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Toilettes Aile Duranta	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Circulation Aile Duranta	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°28	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°29	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°30	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°31	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°32	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°33	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Toilettes Aile Corossol	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Réserves Aile Corossol	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Circulation Aile Corossol	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°22	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°23	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°24	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°25	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°26	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°27	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Toilettes Aile Bougainvillier	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Circulation Aile Bougainvillier	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°17	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°18	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°19	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°20	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°21	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Toilettes Aile Aloé	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Réserves Aile Aloé	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Circulation Aile Aloé	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°11	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°12	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°13	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°14	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°15	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
RDC	Bureau n°16	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Vide sur entrée	Faux-plafond	X	Isolant fibreux			Non
R+1	Toilettes n°1	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Toilettes n°2	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°1	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°1bis	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°2	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°3	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
R+1	Bureau n°4	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°5	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°6	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°7	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°8	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°9	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°10	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau n°35	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Local technique	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Circulation	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non
R+1	Bureau Direction	Faux-plafond		Isolant fibreux			Non

2007 - Charpente Bois brut						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélèvt	Présence d'amiante (oui/non)
RDC	Entrée	Charpente	X	Bois brut			Non
RDC	Toilettes Aile Duranta	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Circulation Aile Duranta	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°28	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°29	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°30	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°31	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°32	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°33	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Toilettes Aile Corossol	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Réserves Aile Corossol	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Circulation Aile Corossol	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°22	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°23	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°24	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°25	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°26	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°27	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Toilettes Aile Bougainvillier	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Circulation Aile Bougainvillier	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°17	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°18	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°19	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°20	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°21	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Toilettes Aile Aloé	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Réserves Aile Aloé	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Circulation Aile Aloé	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°11	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°12	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°13	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°14	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°15	Charpente		Bois brut			Non
RDC	Bureau n°16	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Vide sur entrée	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Toilettes n°1	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Toilettes n°2	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°1	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°1bis	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°2	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°3	Charpente		Bois brut			Non

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélève	Présence d'amiante (oui/non)
R+1	Bureau n°4	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°5	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°6	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°7	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°8	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°9	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°10	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau n°35	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Local technique	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Circulation	Charpente		Bois brut			Non
R+1	Bureau Direction	Charpente		Bois brut			Non

ANNEXE AUTRES DOCUMENTS

Document : Rapport 7266451-001-1



Rapport n° : 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 1/25

APAVE SUDEUROPE SAS

AGENCE DE CAYENNE
3297 Bis, Route de Baduel

97300 CAYENNE

Tél : 05 94 25 50 90 - Fax : 05 94 37 80 45

IRD

BATIMENT A
ROUTE DE MONTABO
BP 165
97323 CAYENNE CEDEX

Remis contre accusé de réception

Date d'intervention : 10 et 16 septembre 2013

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS
UN IMMEUBLE BÂTI**

CODE PRESTATION : K161-3

Adresse(s) d'expédition :

2 ex IRD
ROUTE DE MONTABO
BP 165
97323 CAYENNE CEDEX

A l'attention de Mme Cécile FONTANA

Intervenant : M. Patrick MATHE

Signature :



Accompagné par : Mme Marion LEFEVRE -
PROGEA

Rendu compte à :

Ce rapport comprend 25 pages
Il est remis contre accusé de réception.

Avertissement : Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité

Pièces jointes :

- Plan de repérage
- Résultats d'analyses des échantillons

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141

Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 2/25

SOMMAIRE

1	SYNTHESE DES RESULTATS.....	3
1.1.	Conclusions.....	3
1.2.	Synthèse du repérage.....	3
1.3.	Locaux non visités / Investigations complémentaires à réaliser.....	4
1.4.	Préconisations.....	5
2	GENERALITES	6
2.1	Objectif de la prestation.....	6
2.2	Références	6
2.3	Analyse des échantillons.....	6
2.4	Commentaires relatifs au déroulement de la prestation.....	6
2.5	Rapport(s) précédent(s).....	7
2.6	Durée de validité du rapport	7
3	DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS	8
3.1	Propriétaire du ou des immeubles bâtis.....	8
3.2	Périmètre de la prestation.....	8
4	SCHEMA DE LOCALISATION	10
5	BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX.....	13
6	CERTIFICAT DE COMPETENCE	19
7	ATTESTATION D'ASSURANCE	21



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 3/25

1 SYNTHÈSE DES RESULTATS

1.1. Conclusions

- Nous n'avons pas recensé de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon le programme de repérage défini dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020.
- Nous avons recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le programme de repérage défini dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020. La localisation et la nature sont récapitulées dans le tableau ci-dessous

1.2. Synthèse du repérage

a) Matériaux et produits contenant de l'amiante

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT
BATIMENT A PLAFOND DU 1 ^{ER} ETAGE, PANNEAU SOUS TOITURE	PLAQUE EN FIBRE CIMENT	E1-E2 PRELEVEMENT DU 23 AOÛT 2005

Hors programme de repérage selon la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020, nous avons identifié la présence d'autres produits ou matériaux contenant de l'amiante.

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT

b) Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT
BATIMENT A RDC ACCUEIL	COLLE DE CARRELAGE	E26
BATIMENT A ET1 COULOIR	COLLE DE CARRELAGE	E27A
BATIMENT A RDC COULOIR	COLLE DE CARRELAGE	E27B
BATIMENT A RDC ESCALIER	COLLE DE CARRELAGE	E28
BATIMENT A RDC EXTERIEUR	COLLE DE CARRELAGE	E29
*matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 4/25

1.3. Locaux non visités / Investigations complémentaires à réaliser

a) Locaux non visités

Certaines parties de l'immeuble bâti concerné par le repérage n'ont pas pu être visitées :

Locaux non visités Parties de l'immeuble non accessibles	Motifs
RESEAUX EP ET EU ENTERRES	NON VISIBLES NON EVALUABLE SANS TRAVAUX DE TERRASSEMENT IMPORTANT.

L'opération de repérage devra être étendue aux locaux fermés ou non visités.

b) Investigations complémentaires à réaliser

Nous n'avons pas pu mener notre mission à terme car il y a des investigations approfondies avec sondages destructifs à réaliser afin de pouvoir effectuer des prélèvements complémentaires.

LA LOCALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES A FAIRE REALISER AVEC LE NOMBRE ET LES CARACTERISTIQUES DES SONDAGES POUR CHAQUE COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION EST PRECISEE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS.

LOCALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	PARTIE DU COMPOSANT A SONDER	NOMBRE ET CARACTERISTIQUES DES SONDAGES A REALISER
Réseaux enterrés	Tuyaux d'évacuation	Un sondage par type de matériaux

Le repérage ayant été effectué en locaux occupés en présence du personnel et du mobilier, l'accès aux produits et matériaux a été réalisé sur la base d'une approche visuelle qui doit être complétée par une visite des locaux vides au démarrage des travaux.

L'opération de repérage doit être étendue aux locaux fermés ou non visités.

Le présent document ne constitue en conséquence qu'un pré-rapport qui ne pourra valoir rapport définitif qu'une fois complété,

- à l'issue des investigations complémentaires réalisées dans les locaux non visités
- une fois les investigations approfondies avec sondages destructifs réalisées

Nous proposons d'effectuer une visite complémentaire selon les conditions de notre contrat pour réaliser les investigations complémentaires entre les différentes étapes de réalisation des travaux.

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 5/25**1.4. Préconisations**

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modifications du périmètre ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'une investigation complémentaire appropriée dans les meilleurs délais.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx [file:///D:/PT_BATIMENT/A/2013/AMIANTE/20TERMITES/AFFAIRES/A.F20.13.047/7266451-001-1-BAT%20A.docx](#)

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 6/25**2 GENERALITES****2.1 Objectif de la prestation**

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer avant réalisation de travaux de démolition dans son immeuble.

2.2 Références

Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004,
Décret n° 2010 - 1200 du 11 Octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,
Décret 2011-629 du 3 juin 2011 : protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
Articles R 1334-19 et R 1334-29-6 du code de la santé publique,
Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification,
Tableau A1 de la Norme NF X 46 020 de Décembre 2008.

2.3 Analyse des échantillons

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Nom et Adresse du laboratoire : CARSO - 321 AV JEAN-JAURES - 69362 LYON CEDEX
Numéro d'Accréditation : N 1-1531

2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits figurant dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et dans le tableau A1 de la norme NF X 46 020.

Les investigations approfondies avec sondages destructifs ont été réalisées par nos soins.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 7/25

2.5 Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
Repérage amiante sur les bâtiments de l'IRD	APAVE	28 AOUT 2005
Repérage avant démolition partielle	APAVE	31 JANVIER 2011
Evaluation de l'état de conservation des faux plafonds	APAVE	31 JANVIER 2011

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

2.6 Durée de validité du rapport

Le pré-rapport est un document provisoire sans durée de validité. Il doit systématiquement être annulé et remplacé par un rapport prenant en compte les résultats des investigations approfondies.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 8/25

3 DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Dénomination : Bâtiment A
Adresse complète : IRD ROUTE DE MONTABO – 97323 CAYENNE CEDEX
Autres renseignements : /

3.1 Propriétaire du ou des immeubles bâtis

Nom ou raison sociale : IRD
Adresse : ROUTE DE MONTABO
Code Postal : 97323
Ville : CAYENNE CEDEX

3.2 Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

a) Liste des locaux visités

L'objet du présent rapport concerne la ou les partie(s) d'immeubles bâtis décrite(s) dans le tableau suivant :

IMMEUBLE(S) BÂTI(S)	NIVEAU (X)	LOCAUX

Le donneur d'ordre nous a communiqué les documents et informations suivants :

- La liste des immeubles ou parties d'immeuble bâtis concernés : Bâtiment A
- Fonction principale du bâtiment : ERT
- Le périmètre de repérage : Ensemble du bâtiment
- Les plans des immeubles : oui ☐ non ☒
- La date de délivrance du permis de construire ou années de construction et de réhabilitation : Antérieur au 01 juillet 1997
- Le descriptif précis des travaux envisagés : oui ☐ non ☒
- Toute information pouvant faciliter le repérage : Rénovation du bâtiment

En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

b) Liste des locaux visités non visités, des parties d'immeuble non accessibles

Les locaux qui n'ont pas pu être visités et/ou les parties non accessibles sont récapitulés avec les motifs dans le tableau figurant au paragraphe 1.3.

Rappel : Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les conditions de réalisation du repérage ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2013 : « L'opérateur examine de façon exhaustive toutes les parties d'ouvrage qui composent les différentes parties de l'immeuble »

Pour ces locaux ou parties d'immeuble, nous émettons donc des réserves quant à la présence de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante et concernés par la présente mission. Afin de lever ces réserves, il vous appartient

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx [le:///DPT_BATIMENT/A/2013/AMIANTE/20TERMITES/AFFAIRES/A.F20.13.04/7266451-001-1-BAT%20A.docx](#)



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
 Date : 10 décembre 2013
 Page : 9/25

de nous mandater à nouveau selon les termes définis au contrat en vous assurant préalablement de l'accessibilité des dits locaux ou parties de la construction.

La description des travaux à l'origine de ce repérage, a été définie par :

- ☐ le document rédigé par _____ le : _____
- ☒ l'accompagnateur nommé en page de garde du rapport

c) périmètre des travaux de démolition

- Programme de travaux :
- Nature et la localisation des travaux antérieurs de rénovation ou de réaménagement :

☐ : Absence de travaux antérieurs signalés par l'accompagnateur représentant désigné par l'exploitant et/ou le maître d'ouvrage et/ou le donneur d'ordre.		
☒ : Présence de travaux antérieurs signalés avant ou pendant la visite		
Zone ayant fait l'objet de travaux	Nature des travaux	date
Repère 1 RDC	Rénovation sols, murs et plafond	Postérieur au 1 ^{er} juillet 1997

Ces informations sont nécessaires pour la définition des zones présentant des similitudes d'ouvrage car elles correspondent à la base de nos investigations. Les résultats d'analyses des prélèvements effectués sont alors, par hypothèse, généralisés sur l'ensemble de l'unité de diagnostic ainsi définie.

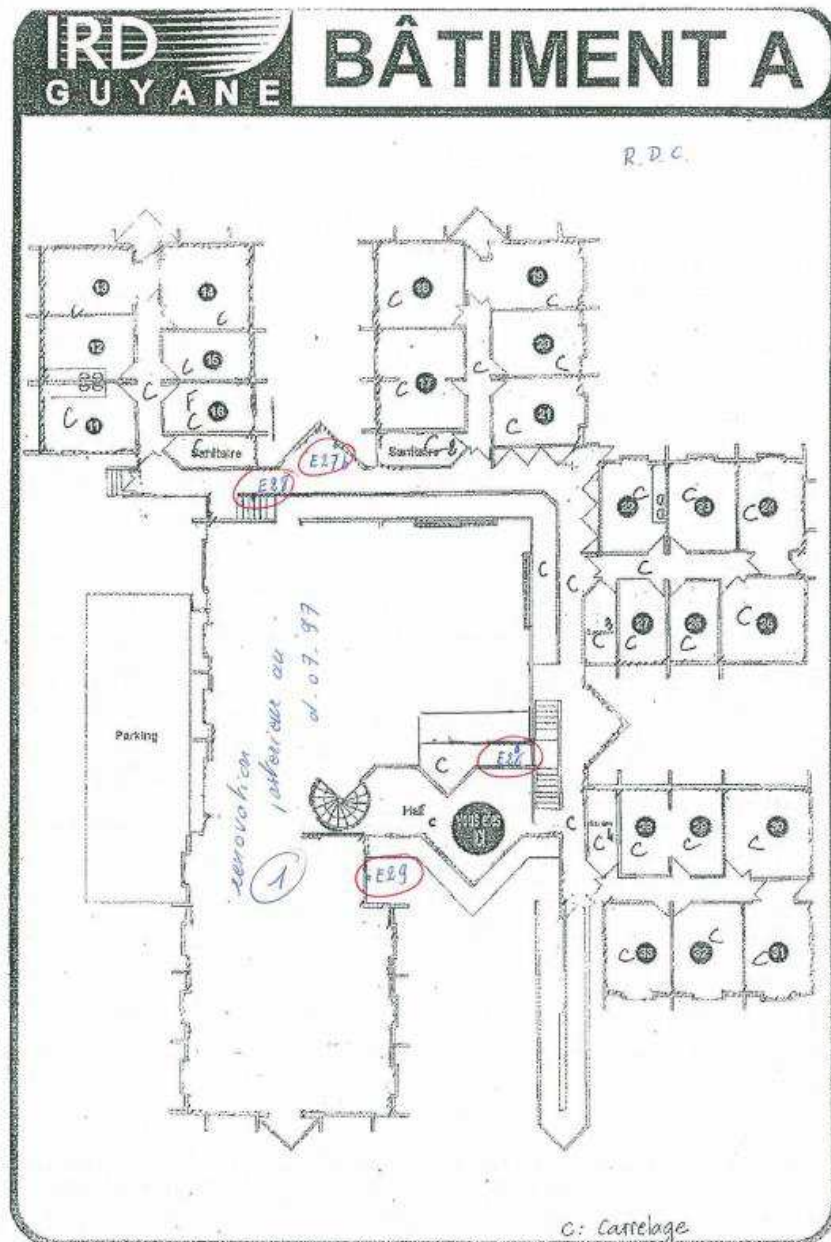
En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

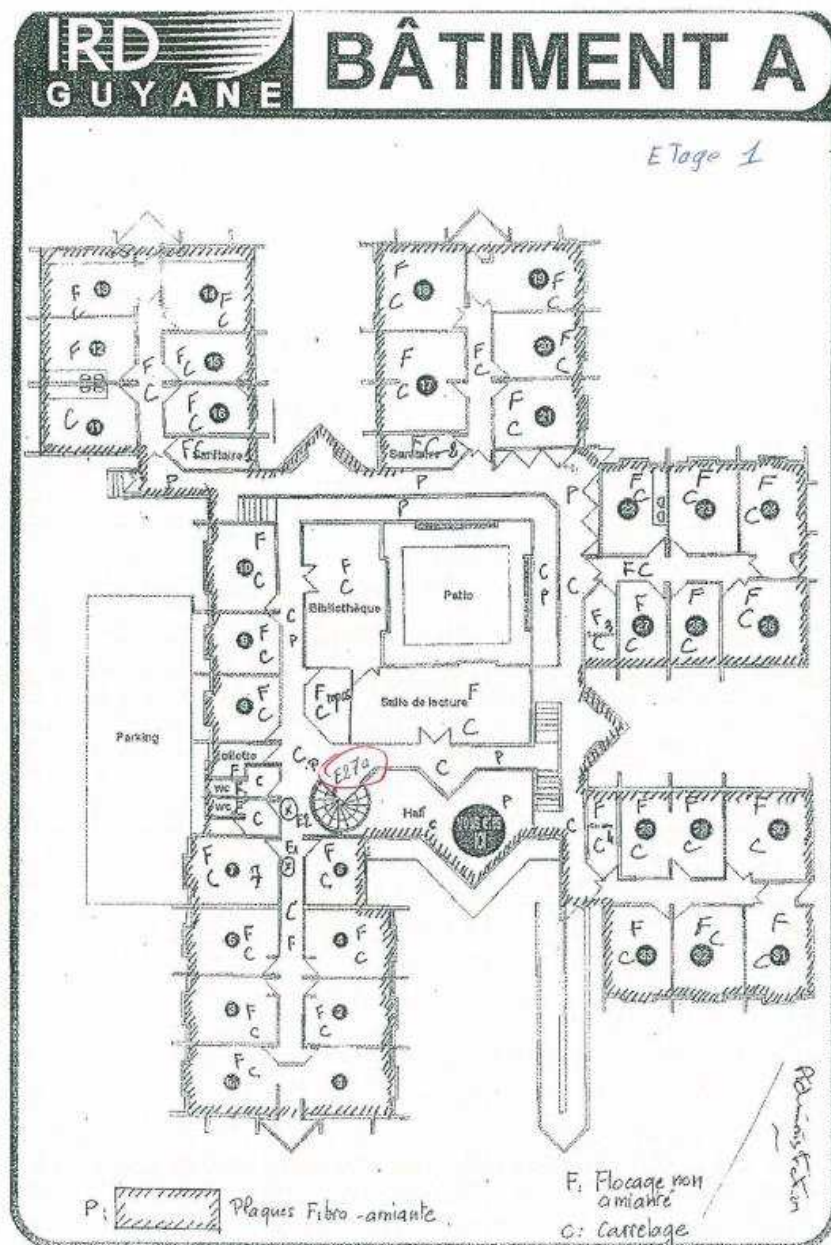
Toute modification du périmètre de repérage impose la réalisation d'investigations complémentaires.

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 10/25

4 SCHEMA DE LOCALISATION

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx [file:///D:/PT_BATIMENT/A/2013/AMIANTE%20TERMITES/AFFAIRES/A%2013/047/7266451-001-1-BAT%20A.docx](#)





**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 13/25

5 BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx [file:///D:/PT_BATIMENT/BA/2013/AMIANTE/20TERMITES/AFFAIRES/AE20_13_04/7266451-001-1-BAT%20A.docx](#)



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 14/25

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 87

Accrédité
ISO 15189
AFNOR
Certifié par
le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 27/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3978 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-8235
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E26 - S/21				
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment A				
Nature de l'échantillon :	Colle de carrelage				

Paramètres	Données	Commentaire
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériaux granuleux dur blanc et gris (indissociables) + carrelage marron	
Phase(s) analysé(e)s	Matériaux granuleux dur blanc et gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Mickael CARREIRA
Ingénieur de Laboratoire



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n° : 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 15/25

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 27/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE



N° échantillon :	AMI1309-3979 -I	Enregistré le : 24/09/2013	N° dossier : AMI13-8235
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013		
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E27a - 6/21		
Site :	IRD		
	Route de Montabre		
	97300	CAYENNE	
Localisation :	Bâtiment A		
Nature de l'échantillon :	Cofe de carrelage		

Paramètres	Données
Identification et recherche qualitative	
<i>Paramètres généraux</i>	
Description de l'échantillon rep.	Matériau granuleux dur blanc et gris avec peinture blanche (indissociables)
Phase(s) analysé(s)	Matériau granuleux dur blanc et gris avec peinture blanche
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050	
<i>Résultat final</i>	
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF
<i>Paramètres analytiques</i>	
Nombre de préparations	1

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Mickael CARREIRA
Ingénieur de Laboratoire

Livré par Air France Express en 24h à 2,99 € (20 €). RCS Lyon 8 416 545 213 - SIRET 410 845 310 00016 - APE 743 B - N° TVA: FR 82 410 845 310
 Siège social: 321, avenue Jean Jaurès - F - 69592 LYON CEDEX 07 - Tél: (33) 04 72 76 16 59 - Fax: (33) 04 76 72 16 67
 Site web: www.rare.fr - e-mail: contact@rare.fr



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 16/25

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 76 72 00 87

Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 27/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

Accréditation
N°1-1514
N°1019
Rapport n°
www.carso.fr



N° échantillon :	AMI1309-3980 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9235
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	A# 31321637-A.E20.13.047 - Ed# E27b - 7/21				
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment A				
Nature de l'échantillon :	Colle de carrelage				

Paramètres	Données	Commentaire
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériaux granuleux dur blanc et gris (indescolorables)	
Phase(s) analysé(s)	Matériaux granuleux dur blanc et gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Mickael CARREIRA
Ingénieur de Laboratoire

Bureau par action simplifiée au capital de 2 261 833,36 € - RCS Lyon (B 411) 515 113 - BIRET 416 545 315 00016 - APE 8432 - N° TVA - FR 62 410 945 013
Siège social : 321, Avenue Jean Jaures - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 76 72 00 87
Site web : www.carso.fr - email : amianta@carso.com



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 17/25

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Accréditation
N° 1013
Délivrée le
01/01/2011
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 27/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3981 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-8235
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E28 - 8/21				
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment A				
Nature de l'échantillon :	Colle de carrelage				

Paramètres	Données	COFRAC
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériaux granuleux dur gris avec peinture blanche (indissociables) + carrelage briqué	
Phase(s) analysée(s)	Matériaux granuleux dur gris avec peinture blanche	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	N
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	N

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole N.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Mickaël CARREIRA
Ingénieur de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 167 022,00 € - RCS Lyon B 310 143 213 - SIRET 410 545 213 00016 - APE 743 B - N° TVA FR 62 410 545 213
Siège social : 321, avenue Jean Jaures - F- 69362 LYON CEDER 07 - Tél. : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.apave.fr - e-mail : amiante@apavefrance.com

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 18/25

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

ISO 9001
N° 1101
FRC 030
Breveté de
www.carso.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 27/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3982 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9235
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E20 - 9/21				
Site :	IRD				
	Route de Montabo				
	97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment A				
Nature de l'échantillon :	Colle de faïence				

Paramètres	Données	Dévisé
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériaux granuleux dur gris avec peinture blanche (indissociables) + traces de matériau granuleux dur rouge	
Phase(s) analysée(s)	Matériaux granuleux dur gris avec peinture blanche	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Mickael CARREIRA
Ingénieur de Laboratoire

Scanné par action numérique au copier ibz 2 383 022-36-4 - RDS Lyon B-410 545 313 - BURET-410 545 313 00016 - APE 743 B - TVA: FR02 410 545 313
Siège social : 321, Avenue Jean Jaures - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Bilva web : www.carso.fr - e-mail : carso@carso.fr

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 19/25

6 CERTIFICAT DE COMPETENCE

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 20/25



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES N°A/09-252

Apave Certification certifie que :

Monsieur MATHE Patrick

Possède les compétences techniques nécessaires à la certification suivant le référentiel :

Apave Certification AC-PRO-001-05 (du 31/07/09)

Conforme aux prescriptions de la norme NF EN ISO/CEI 17024 : 2003 et à l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

Pour l'activité suivante :

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER – AMIANTE

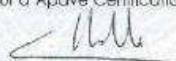
Emis le :

26 novembre 2009

Ce certificat est valable jusqu'au :

25 novembre 2014

Directeur d'Apave Certification


C. DUCASTELLE



Apave Certification - 191, rue de Vaugrand - 75738 Paris Cedex 15 - Sal au capital de 10 000 € - RCS Paris 500 228 398 - SIRET : 500 228 398 398 - APE : 7120B

AC-IMP-012-06

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 21/25

7 ATTESTATION D'ASSURANCE

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 22/25**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Article R.271-3**

Je soussigné Bernard MALESYS, agissant en qualité de Chef d'agence, salarié de la société APAVE SUDEUROPE SAS Agence de Cayenne, 3297 Bis Route de Baduel - 97300 Cayenne, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 et dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Fait pour servir et ce que de droit.

Cayenne, le 21 octobre 2010


Bernard MALESYS

APAVE SUDEUROPE SAS - Siège social : Z.I. avenue Gay Lussac - BP 3 - 33370 ARTIGUES-près-BORDEAUX
Tél. : 05 56 77 27 21 - Fax : 05 56 77 27 00 - Site Internet : www.apave.com
Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 645 544 € - N° SIREN : 518 290 875
110120 (19/10) / Attestation sur l'honneur.docx

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 23/25

MONTMIRAIL S.A.

Coverholder Lloyd's
6, RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16
Téléphone 04 91 32 38 38 - Télécopie 04 91 32 38 59
S.A.S au capital de 3 047 120 € - N° OHIAS 07 000 145
R.C.S. Marseille 384 983 342 - N.A.F. 6622Z - C.G.P. 3 033-44 L. Marseille

Contrat n° :

P018941200

Valable entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012

SA APAVE & SES FILIALES
191 RUE DE VAUGIRARD
75738 PARIS CEDEX 15

Attestation d'assurance LLOYD'S

Nous soussignés MONTMIRAIL S.A., Coverholder LLOYD'S, attestons que l'Assuré ci-dessus est titulaire d'une police d'Assurance de Responsabilité Civile Décennale et Professionnelle, conforme à la Loi du 4 janvier 1978 et aux obligations édictées par la Loi 77/2 du 9 Janvier 1977 sur l'architecture, à la Loi du 28 Juin 1982, aux clauses types du Code des Assurances (Art. 241.1) et au décret du 22 décembre 2008 (art. R 243-3), souscrite par notre intermédiaire auprès des Souscripteurs du LLOYD'S, à effet du : 01/01/2012

Ce contrat garantit l'assuré pour des dommages matériels à la construction relevant des articles 1792 et 1792.2 du code civil selon les règles de la capitalisation pour :

- des Etudes et/ou missions relatives à des travaux de bâtiment en lien direct avec le Maître d'Ouvrage,
- des Etudes et/ou missions relatives à des travaux de Bâtiment lorsque l'Assuré agit en tant que sous-traitant.

La présente attestation d'assurance est délivrée pour des interventions sur des chantiers dont le coût total de construction ne dépasse pas 26 000 000,00 € H.T. ou d'un coût supérieur à 26 000 000,00 € H.T. pour autant que l'assuré bénéficie de la garantie légale obligatoire au titre d'un contrat d'assurance collectif (Conformément à l'article R 243.1 du Code des Assurances).

La présente attestation est délivrée pour le compte des Souscripteurs du LLOYD'S et ne peut les engager au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère. Elle n'est valable qu'accompagnée de la clé d'authentification imprimée au verso et revêtue du cachet original.

ACTIVITES :

CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

***** fin de liste d'activités *****

Fait à Marseille, le 9 janvier 2012

MONTMIRAIL SA
Coverholder LLOYD'S
6, rue Jean-Jacques Vernazza - B.P. 172
13322 Marseille Cedex 16
Téléphone 04 91 32 38 38 - Fax : 04 91 32 38 59

Le Mandataire Général des Souscripteurs du Lloyd's pour leurs opérations en France et à Monaco :
LLOYD'S France SA - 4, rue des Petits Pères - 75003 PARIS
N° SIRET 784 195 135 000 39 Code APE 660 E



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
 Date : 10 décembre 2013
 Page : 24/25

Contrat RC n° 5271124804 1/2



AXA France IARD
 DIRECTION ENTREPRISES
 Production R.C. - Grands Comptes
 Télécopie 01.57 85 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex, agissant en qualité d'apporteur en coassurance à 60% avec GENERALI, atteste par la présente que l'assuré

APAVE
 191 rue Vauglirard
 75015 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE SUDEUROPE SAS et de ses filiales françaises :**

- ABTI
- AFHOR
- APAVE MONACO
- AQUALIS
- CA2I
- GIE ESQS
- GIE IQSE
- ISIA
- PRORAD

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 5271124804, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris vente de produits dans le cadre de ces activités, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7266451-001-1
Date : 10 décembre 2013
Page : 25/25

Contrat RC n° 5271124804 2/2



TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties		Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle		
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>		5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs		5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement		2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>		5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA		1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *		2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 10/12/2012
Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :


VERLINGUE
Courtier en Assurance
Adresse postale :
12, rue de Kerogan
29335 QUIMPER CEDEX
Tél. 0 920 260 260 0 920 260 260 Fax 0 920 260 260
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7266451-001-1-BAT A.docx

Commentaire :

Document :

Fiche récapitulative 7933

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante (DTA)

- Toutes les rubriques mentionnées ci-après sont à renseigner. Une fiche récapitulative est renseignée par DTA et par immeuble bâti.
- La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante. Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduits à la découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante

**FICHE ASSOCIEE AU RAPPORT DE REPERAGE 7933 - DTA IRD BATIMENT A / AMIANTE
ETABLIE EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 08/12/2025**

Date de création	08/12/2025
Historique des dates de mise à jour	
Référence du présent DTA	7933 - DTA IRD BATIMENT A

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

1. Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Etablissement

Type de bâtiment : Bâtiment
 Adresse complète : 275 Route de Montabo - Bâtiment A - 97300 CAYENNE
 Date de permis de construire : < 1997
 Ou année de construction : Non communiqué

Propriétaire

Nom : IRD CAYENNE
 Adresse : 275 Route de Montabo - 97300 CAYENNE

Détenteur du dossier technique amiante :

Le dossier technique amiante est détenu par :

Nom :
 Fonction :
 Service :
 Adresse complète :
 Téléphone :
 Modalités de consultation :
 Lieu (dont les possibilités de consultation sur support dématérialisé) :
 Horaires :
 Contact, si différent du détenteur du dossier :

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

2. Rapports de repérage

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage
7933 - DTA IRD BATIMENT A / AMIANTE		ADEXIM	Repérage des MPCA à intégrer au DTA

MPCA = matériaux ou produits contenant de l'amiante

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

3. Liste des locaux ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Numéro de référence du rapport de repérage	Liste des locaux visités ¹	Liste des locaux non visités ² devant donner lieu à une prochaine visite
Repérage des matériaux des listes A et B au titre des articles R.1334-20 et 21 du code de la santé publique	7933 - DTA IRD BATIMENT A-1 / Amiante	Bâtiment A : Façades Bâtiment Principal, Façades Ouest (Bât. Univ. Inter. RDC / Admin. R+1), Façades Sud (Bâtiment Duranta), Façades Sud (Bâtiment Corosol), Façades Est (Bâtiment Bougainvillier), Façades Est (Bâtiment Aloé), Coursive Extérieure Accès Hall 2 (Côté Ouest), Cour Extérieure Accès Hall 1 (Côté Ouest), Cage d'Escalier Extérieure (Accès Dgt. Aloé), Préau Accès Bâtiment B Sous/sol : Vide Sanitaire RDC 1 : Porche Hall 1, Hall 1, Cage d'Escalier Ouest, Cage d'Escaliers Accès Hall 2, Accueil, Rangement Accueil, Plénum Rangement Accueil, Archives, Salle de Réunion, Local Technique Salle de Réunion, Palier Salon / Salle à Manger, Salon / Salle à Manger, Cuisine RDC 1 / «Université Internationale» 2 : Dégagement, Bureau 40, Bureau 41, Bureau 42, Bureau 43, Bureau 44, Sanitaires Femmes, W.C. Femmes, Sanitaires Hommes, W.C. Hommes RDC 1 : Bibliothèque, Bureau Bibliothèque RDC 2 : Hall 2 RDC 2 / «Duranta» : Dégagement Hall 2, Palier Extérieur Sud, Dégagement 1, Sanitaires, Dégagement 2, Bureau 29, Bureau 28, Bureau 30, Dégagement Bureau 31, Porche Sud, Palier Extérieur Sud, Bureau 31, Bureau 32, Bureau 33, Charpente RDC 2 : Cage d'Escalier Sud, Porche Sud Hall 2, Réserve Sud RDC 2 / «Corosol» : Dégagement 1, Sanitaires, W.C., Dégagement 2, Bureau 22, Bureau 23, Dégagement Bureau 24, Porche Sud, Palier Extérieur Sud, Bureau 24, Bureau 25, Bureau 26, Bureau 27, Charpente RDC 2 : Dégagement Sud-Est RDC 2 / «Bougainvillier» : Dégagement 1, Sanitaires, Dégagement 2, Bureau 17.1, Bureau 17.2, Bureau 18, Dégagement	Gaine Ascenseur (RDC 1) : Hors Service Plénum Salle de Réunion (RDC 1) : Pas d'accès Plénum Palier Salon / Salle à Manger (RDC 1) : Pas d'accès Plénum 1 Salon / Salle à Manger (RDC 1) : Accès restreint, non visible dans son ensemble Plénum 2 Salon / Salle à Manger (RDC 1) : Pas d'accès Plénum Cuisine (RDC 1) : Pas d'accès Plénum Bureaux 40, 41 et 42) (RDC 1 - "Université Internationale" 2) : Pas d'accès Plénum Sanitaires (Bureaux 43 et 44) (RDC 1 - "Université Internationale" 2) : Pas d'accès Plénum 1 Bibliothèque (RDC 1) : Accès restreint, non visible dans son ensemble Plénum 2 Bibliothèque (RDC 1) : Pas d'accès Plénum 1 Bureau / Bibliothèque (RDC 1) : Accès restreint, non visible dans son ensemble Plénum 2 Bureau / Bibliothèque (RDC 1) : Accès restreint, non visible dans son ensemble Gaine Ascenseur R+1 (R+1) : Hors Service

Réf : 7933 - DTA IRD BATIMENT A

Page 4 / 13

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

		Bureau 19, Porche Est, Palier Extérieur Est, Bureau 19, Bureau 20, Bureau 21, Charpente RDC 2 : Cage d'Escalier Est, Porche Est Hall 2, Réserve Est RDC 2 / «Aloé» : Dégagement 1, Porche Nord, Sanitaires, W.C., Dégagement 2, Bureau 11, Bureau 12, Dégagement Bureau 13, Porche Est, Palier Extérieur Est, Bureau 13, Bureau 14, Bureau 15, Bureau 16, Charpente Bâtiment A 2 : Cage d'Escalier Patio (Accès Hall 2), Patio R+1 : Hall R+1 / «Administration» : Dégagement, Plénum Dégagement, Bureau 6, Bureau 4, Bureau 2, Bureau 1, Palier Extérieur Ouest, Bureau 1 Bis, Bureau 3, Bureau 5, Bureau 7, Charpente R+1 : Sanitaires Femmes, Sanitaires Hommes, Réserve, Dégagement LEEISA, Bureau 8, Bureau 9, Bureau 10, Bureau 35, Local Technique, Bureau 34, Toit Plat, Charpente R+1	
Autres repérages (préciser)			

¹ Tous les locaux doivent obligatoirement être visités² Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (ex : locaux inaccessibles, clefs absentes ...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

4. Identification de matériaux et produits contenant de l'amiante

4a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou Produit	Localisation précise ¹	Etat de conservation ²	Mesures obligatoires associées ^{2*}
Néant					

MPCA = matériaux ou produits contenant de l'amiante

¹ Faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints

² Matériaux liste A :

N=1 : Bon état de conservation, une évaluation périodique de l'état de conservation, tous les 3 ans est obligatoire en application de l'article R.1334-27

N=2 : Etat intermédiaire de conservation, une mesure d'empoussièrement est obligatoire en application de l'article R.1334-27

N=3 : Matériaux dégradés, des travaux de retrait ou de confinement des matériaux contenant de l'amiante s'imposent en application de l'article R.1334-27

4b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou Produit	Localisation précise ¹	Etat de conservation ²	Mesures préconisées par l'opérateur
Néant					

MPCA = matériaux ou produits contenant de l'amiante

¹ Faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints

² Matériaux liste B : Conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

5. Les évaluations périodiques

5a. Evaluation obligatoire des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau ou Produit concerné	Localisation	Etat de conservation ²	Mesures d'empoussièrement

5b. Evaluation obligatoire des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau ou Produit concerné	Localisation	Etat de conservation ²	Mesures d'empoussièrement

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires :

6a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériau ou Produit	Localisation précise ¹	Nature des travaux ou des mesures conservatoires	Date des travaux ou des mesures conservatoires	Entreprises intervenantes	Indiquer les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrément (article R. 1334-29-3 du code de la santé publique)

¹ Faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints

6b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériau ou Produit	Localisation précise ¹	Nature des travaux ou des mesures conservatoires	Date des travaux ou des mesures conservatoires	Entreprises intervenantes	Indiquer les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrément (article R. 1334-29-3 du code de la santé publique)

¹ Faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

7. Les recommandations générales de sécurité :

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1^{er} juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>)

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

a) Traitement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n°88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R.551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les déchets doivent être évacués après décontamination hors du chantier aussitôt que possible dès que le volume le justifie.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L.541-2 du code de l'environnement. Ils doivent être considérés comme producteurs des déchets.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Les déchets ne peuvent être reçus que s'ils sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) et étiquetés.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

Dans les deux cas, le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*02). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

b) Gestion des déchets liés au fonctionnement chantier

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux. Lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, ces déchets doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

c) Installations d'élimination des déchets d'amiante :

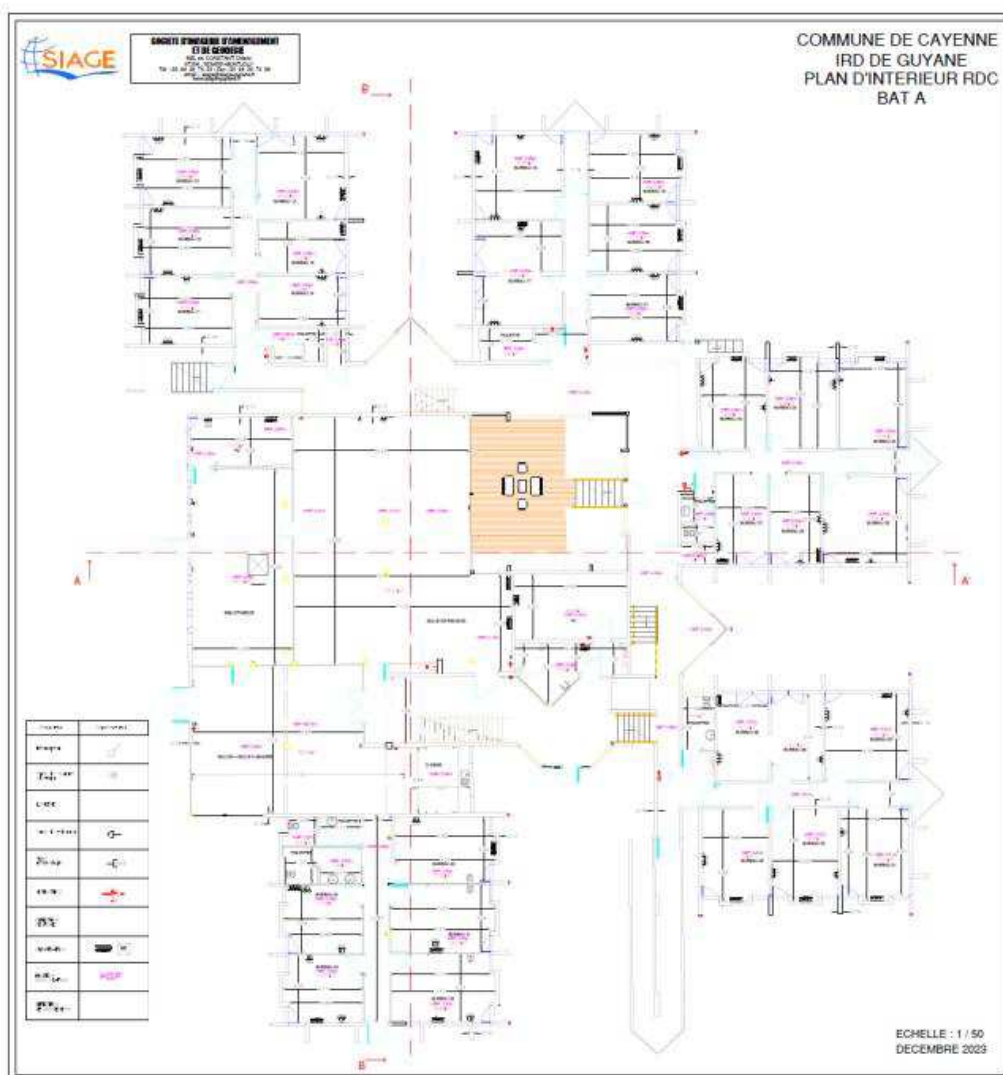
Les informations relatives aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la préfecture ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Direction régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ;
- de la Mairie ;
- ou sur la base de données «déchets» gérée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, directement accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

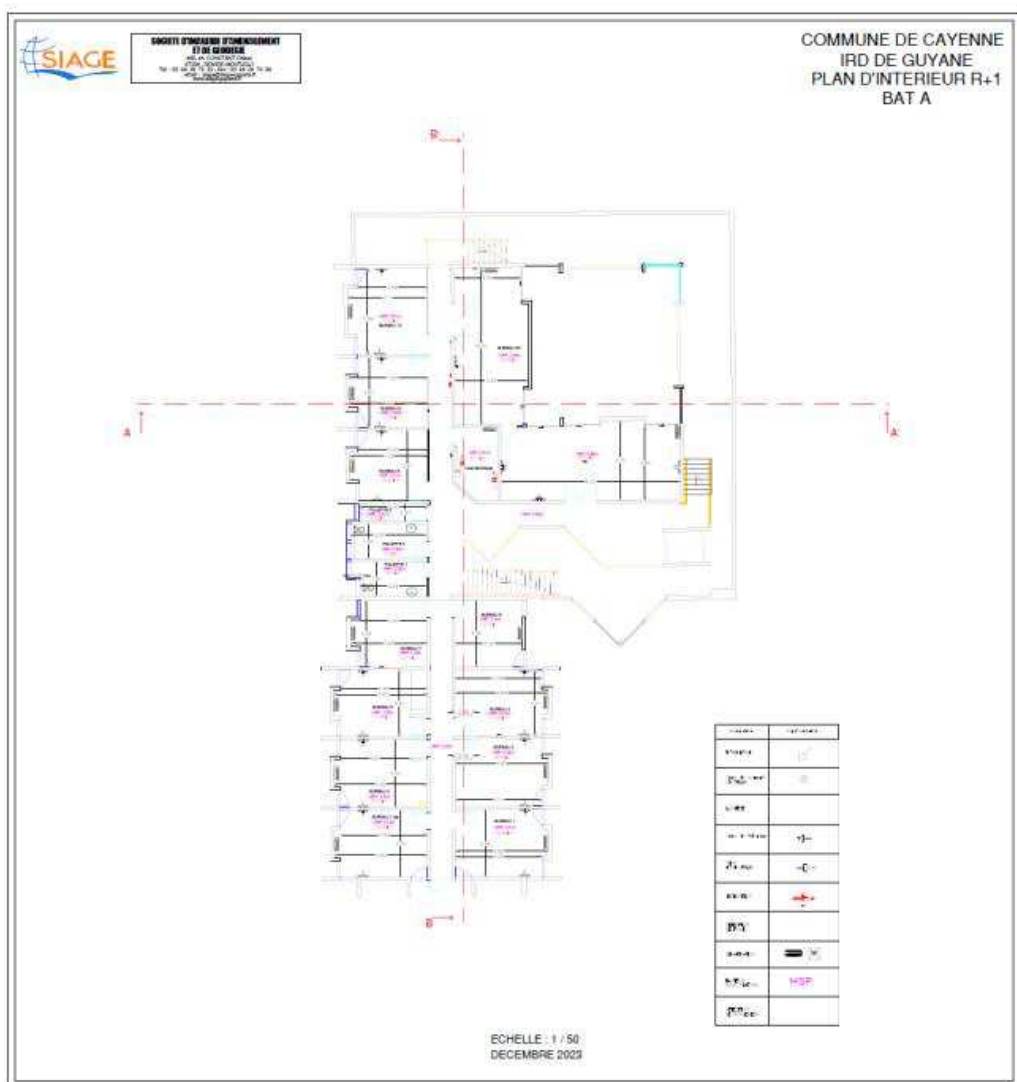
Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

8. Plans et/ou photos et/ou croquis :

Ces documents joints en annexe, doivent permettre de localiser rapidement les matériaux ou produits contenant de l'amiante.



Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante



Réf : 7933 - DTA IRD BATIMENT A

Page 13 / 13

Commentaire :

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI6455 Version 004

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BOCCHIERI Ronald

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1)
	Date d'effet : 20/10/2024 - Date d'expiration : 19/10/2031
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1)
	Date d'effet : 20/10/2024 - Date d'expiration : 19/10/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>
Valable à partir du 20/10/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électrique, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rév19

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société :

SAS APAVE
Immeuble CANOPY 6 rue du général Audran
92400 COURBEVOIE
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL003861** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/Canada	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs sur base « Loss of use »	2 500 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages causés par l'amiante et le plomb (hors Faute Inexcusable)	5 000 000	EUR	Par année d'assurance

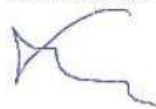
Il est précisé que le souscripteur est à jour du paiement de ses primes / ne fait pas l'objet d'une procédure de mise à demeure pour non-paiement de prime / ne fait l'objet d'aucune suspension de garantie, ni d'aucune procédure de mise en demeure pour non-paiement de prime au titre de ce contrat. Les activités assurées sont décrites dans l'Annexe suivante.
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

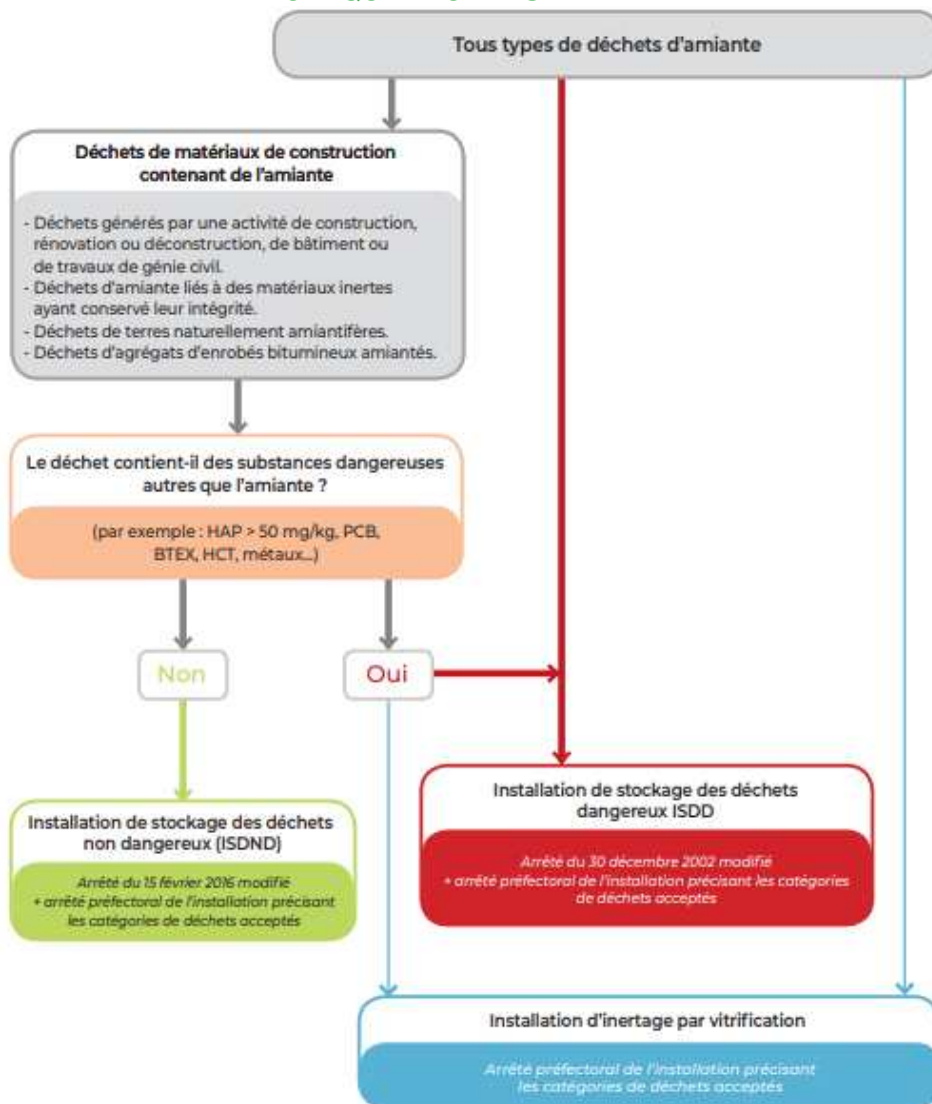


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

<https://www.sinoe.org/>

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>